





INDEMNISATION DES OPERATEURS DU MAILLON DE LA SELECTION ET/OU DE L'ACCOUVAGE AYANT SUBI DES PERTES ECONOMIQUES LIEES A L'EPIZOOTIE D'INFLUENZA AVIAIRE

## **DEMANDE D'AIDE**

Décision de FranceAgriMer INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016

Veuillez envoyer votre demande à la DRAAF du siège de votre exploitation ou de votre entreprise

Au plus tard le 07 juillet 2016

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
Une seule demande par numero SIREN, si la demande concerne plusieurs établissements, veuillez indiquer ici le numéro du siège.
N° SIRET (obligatoire):    _ _ _ _ _
COORDONNEES
Raison sociale :
Adresse:
Code postal :   _
CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR D'AIDE
<u>Activité</u>
☐ Eleveur de cheptel reproducteur de palmipèdes
☐ Entreprise de sélection et/ou accouvage

	COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER					
Nom:	Prénom :					
Fixe	** :    _   Mobile :   _					
Mél :						

## **CRITERES D'ELIGIBILITE**

#### EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

# Pour les éleveurs de cheptel reproducteur de palmipèdes ET les entreprises de sélection-accouvage

L'Excédent brut d'exploitation (EBE) doit concerner uniquement :

- l'activité de production de cheptel reproducteur de palmipèdes

ou

- l'activité sélection et/ou accouvage de l'activité volaille couvrant les espèceS définies dans l'arrêté du 09 février 2016

	1er janvier au 31 mai 2015	1er janvier au 31 mai 2016	janvier au 31 mai 2016 montant différentiel		
	(A)	(B)	(A-B)	[(B-A)/A]*100	
EBE			€	%	

□ le siège de mon entreprise est en zone de restriction* □ un ou plusieurs établissements hors siège est/sont en zone de restriction* dans la commune :	LOCALISATION DE L'ENTREPF	RISE	
dans la commune :	☐ le siège de mon entreprise est en zone de restriction*		
dans la commune :	☐ un ou plusieurs établissements hors siège est/sont en zone de	e restriction*	
dans la commune :	dans la commune :	Code postal :	
mon entreprise n'est pas en zone de restriction* (remplir les données liées au chiffres d'affaires ci-desso de Conformément à l'arrêté du 9 février 2016 déterminant des dispositions de lutte complémentaires contre l'influenza aviaire haute athogène suite à la détection de la maladie sur le territoire français    CHIFFRE D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES HORS ZONE DE RESTRICTION	dans la commune :	Code postal :	
Conformément à l'arrêté du 9 février 2016 déterminant des dispositions de lutte complémentaires contre l'influenza aviaire haute athogène suite à la détection de la maladie sur le territoire français  CHIFFRE D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES HORS ZONE DE RESTRICTION  Si votre entreprise n'est pas située en zone de restriction, remplir les données ci-dessous :  Montant (en €) % Chiffre d'Affaires A- Chiffre d'affaires HT total du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage pour les espèces éligibles  B – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage à l'exportation avec des pays tiers ayant pris des mesures de fermeture motivées par l'influenza aviaire selon les conditions prévues à la décision INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016  C – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage avec la zone de restriction pour les espèces éligibles.  Certification comptable OBLIGATOIRE Sous peine d'irrecevabilité de la demande	dans la commune :	Code postal :	
CHIFFRE D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES HORS ZONE DE RESTRICTION  Si votre entreprise <u>n'est pas située en zone de restriction</u> , remplir les données ci-dessous :    Montant (en €)   % Chiffre d'Affaires HT total du dernier exercice comptable clos avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage pour les espèces éligibles  B – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage à l'exportation avec des pays tiers ayant pris des mesures de fermeture motivées par l'influenza aviaire selon les conditions prévues à la décision INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016  C – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage avec la zone de restriction pour les espèces éligibles.    Certification comptable OBLIGATOIRE Sous peine d'irrecevabilité de la demande	☐ mon entreprise n'est pas en zone de restriction* (remplir le	s données liées au chif	fres d'affaires ci-dessous)
Si votre entreprise <u>n'est pas située en zone de restriction</u> , remplir les données ci-dessous :    Montant (en €)	pathogène suite à la détection de la maladie sur le territoire français		re l'influenza aviaire hauteme
A- Chiffre d'affaires HT total du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage pour les espèces éligibles  B – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage à l'exportation avec des pays tiers ayant pris des mesures de fermeture motivées par l'influenza aviaire selon les conditions prévues à la décision INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016  C – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage avec la zone de restriction pour les espèces éligibles.  (B+C)/A  Certification comptable OBLIGATOIRE  Sous peine d'irrecevabilité de la demande			
janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage pour les espèces éligibles  B – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage à l'exportation avec des pays tiers ayant pris des mesures de fermeture motivées par l'influenza aviaire selon les conditions prévues à la décision INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016  C – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage avec la zone de restriction pour les espèces éligibles.  (B+C)/A  Certification comptable OBLIGATOIRE Sous peine d'irrecevabilité de la demande		Montant (en €)	
janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage à l'exportation avec des pays tiers ayant pris des mesures de fermeture motivées par l'influenza aviaire selon les conditions prévues à la décision INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016  C – Chiffre d'affaires CA HT du dernier exercice comptable clos avant le 1er janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage avec la zone de restriction pour les espèces éligibles.  (B+C)/A  Certification comptable OBLIGATOIRE  Sous peine d'irrecevabilité de la demande	•		
janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage avec la zone de restriction pour les espèces éligibles.  (B+C)/A  Certification comptable OBLIGATOIRE  Sous peine d'irrecevabilité de la demande	janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage à l'exportation avec des pays tiers ayant pris des mesures de fermeture motivées par l'influenza aviaire selon les conditions prévues à la décision INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016		
Certification comptable OBLIGATOIRE  Sous peine d'irrecevabilité de la demande	janvier 2016 de l'activité sélection-accouvage avec la zone de restriction		
Sous peine d'irrecevabilité de la demande	(B+C)/A		
·	·		
	·		
l'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus, calculés conformément à la méthode présentée en page présent formulaire		lés conformément à la m	éthode présentée en page 3 d
Pate, signature et cachet du centre comptable :	present formulaire		

Cerfa N°15540\*01 Date de mise à jour : juin 2016 Page 2/4

### DETERMINATION DE L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION SELECTION ACCOUVAGE (EN EUROS)

Pour les charges et produits non directement affectables à l'activité, le taux d'affectation permet de calculer les charges indirectes correspondantes à l'activité sélection accouvage ou élevage de cheptel reproducteur de palmipèdes. Il correspond au pourcentage de chiffre d'affaires de l'activité sélection-accouvage ou élevage de cheptel reproducteur de palmipèdes par rapport au chiffre d'affaires total de l'entreprise. Le calcul des charges de personnel devra faire apparaître la déduction du dispositif d'activité partielle, lorsque celui ci est mis en œuvre.

référence liasse fiscale	N° compte					
FC	707-7097	Ventes ac	tivité sé	Election accouvage		
FF + FI	70-709	Productio	Production vendue activité sélection accouvage			
FL				Chiffre	d'affai	ires sélection accouvage
FM	713	Productio	n stocké	ée sélection accouvage		
FN	72	Productio	n immol	bilisée sélection accouvage		
FQ	74	Subventio	n explo	itation		
			directer		on /aco	couvage non affectables et à retenir au
			A=	charges totales indirecte	S	
			B=	taux affectation =	CA:	sélection accouvage/ CA Total entreprise
FP	791	Transfert	de char	ges liées à activité sélectio	n acco	uvage
			rembou	ursement assurances		
			dégrève	ement impôts		
			autres			
						TOTAL PRODUITS EXPLOITATION
FS	607-608-6097	Achats m	archand	ises		
FT	6037	Variation	stock m	archandises		
FU	601 à 606	Achats mat premières et approvisionnements				
FV	6031-6032-609	Variation stock achats mat premières et approvisionnements				
FW	61-62	Autres ac	hats ext	ernes		
				ment liés à l'activité selection du CA = A x B %	couvage non affectables et à retenir au	
			A= charges totales indirectes			
			B=	taux affectation =	CA:	sélection accouvage /CA Total entreprise
FX	63	Impôts et	Impôts et taxes    directement liés à l'activité selection /accouvage non affectable prorata du CA = A x B %			couvage non affectables et à retenir au
			A=	charges totales indirecte	·	
			B=	taux affectation =		sélection accouvage /CA Total entreprise
FY+FZ	64	Frais de personnel(NB 1)  directement liés à l'activité selection /accouvage non affectables et à retenir au prorata du CA = A x B %			•	
			A=	charges totales indirecte	s	
			B=	taux affectation =	CA :	sélection accouvage /CA Total entreprise

Ces paramètres doivent être calculés sur les périodes 01/01/2015-31/05/2015 et 01/01/2016-31/05/2016.

L'EBE = total produits- total charges.

NB : Il doit être tenu compte de la déduction de l'activité partielle

	ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR
Je soussigr	né (nom et prénom) :
Demande	à bénéficier de l'indemnisation consécutive à l'épizootie d'influenza aviaire et ses conséquences économiques.
• /	Atteste sur l'honneur :
	<ul> <li>avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,</li> </ul>
	l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
	<ul> <li>avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016</li> <li>être à jour de mes obligations fiscales et sociales,</li> </ul>
	n'avoir fait qu'une seule demande d'aide par SIREN dans le cadre de cette mesure,
	<ul> <li>avoir pris connaissance des conditions de remboursement de l'aide en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur,</li> </ul>
	<ul> <li>que mon entreprise ne fait pas l'objet d'une injonction de récupération non exécutée, émise dans une décision</li> </ul>
	antérieure de la Commission déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur.
	• que mon entreprise n'est pas en difficulté au sens des points 26 et 35 des Lignes directrices de l'Union européenne
	concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier, notamment qu'elle ne soit pas en procédure collective sauf si la présente procédure collective a été causée par l'épizootie d'influenza aviaire conformément aux
	Lignes directrices sus-citées.
	• dans le cas des éleveurs de cheptel de reproducteur de palmipèdes, de n'avoir pas reçu d'indemnités compensatrices
	par mon couvoir sous quelque forme que ce soit.
• 1	M'engage à :
	à fournir à la DRAAF les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
	• autoriser mon centre comptable et mes éventuels partenaires commerciaux à communiquer à l'administration tous les
	éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier, <ul> <li>conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par</li> </ul>
	l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent
	formulaire,
	accepter et faciliter les contrôles,
	<ul> <li>rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif à posteriori ou contrôle sur place, avec application d'intérêts,</li> </ul>
Fait à	, le (obligatoire)
Signature	du demandeur (représentant légal de la société ou tous les associés dans le cas des GAEC)

# MENTIONS LEGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire. L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

### LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

Je joins à la présente demande les pièces justificatives dont je coche la case correspondante ci-dessous.

Pièces	Pièce jointe
Relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom de la structure demandeuse	